

**ORDONNANCE COLLECTIVE**

**OC-2011-5**

**Date d'entrée en vigueur :** 2011-12-01

**Date de révision :** 2013-10-24

**Prochaine révision prévue :** 2016

**Initier des mesures  
diagnostiques chez l'usager  
infecté par le VHC**

**PROFESSIONNELS HABILITÉS \*À EXÉCUTER L'ORDONNANCE**

Les infirmières du CSSS de la Vieille-Capitale\* qui possèdent les connaissances et les compétences nécessaires à l'application de l'ordonnance collective et qui travaillent dans les programmes ou les directions identifiés par un X ou spécifiés par un secteur:

Programmes ou directions <sup>1</sup>							
SGS	C.H.	ASM	FEJ	SAD	SSG	UMF	Autres
		X SIDEP- SABSA					

\* Le personnel d'agence s'assure de posséder les connaissances et les compétences nécessaires avant de prendre une décision reliée à cette ordonnance collective.

**ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE**

- Évaluer la condition physique et mentale d'un usager symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.

**RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE ET FORMULAIRE**

Non  Oui

**PERSONNES OU SITUATIONS CLINIQUES VISÉES PAR L'ORDONNANCE**

- Tout usager ayant reçu un résultat de dépistage positif à l'hépatite C, âgé de 14 ans et plus, appartenant à la clientèle suivie par le programme SIDEP-SABSA.

**INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION**

- Résultat de dépistage positif à l'hépatite C.
- Usager qui accepte un suivi médical au programme SIDEP-SABSA.

<sup>1</sup>SGS : Services gériatriques spécialisés (unité transitoire de récupération fonctionnelle (UTRF) et équipe de consultation spécialisée en gériatrie et en gérontopsychiatrie (ECSGG))

C.H. : Centre d'hébergement

ASM : Adulte santé mentale (équipe de suivi d'intensité variable(SIV), service régional en santé mentale (SRSM), services intégrés de dépistage et de prévention-services à bas seuil d'accessibilité SIDEP-SABSA, santé publique)

FEJ : Famille Enfance Jeunesse (0-4 ans, scolaire, clinique jeunesse, santé au travail)

SAD : Soutien à domicile (secteur régulier, DI-DP-TED, centre de jour, services alternatifs à l'hébergement)

SSG : Service de santé généraux et de santé publique (services courants, clinique de santé des immigrants, cliniques externes spécialisées, prévention et contrôle des infections)

UMF : Unité de médecine familiale

**Initier des mesures diagnostiques chez l'utilisateur infecté par le VHC**

---

**INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES**

- Évaluer sommairement le stade d'évolution de la maladie de l'utilisateur.
- Faciliter l'accessibilité au suivi conjoint infirmière-médecin pour le VHC.
- Permettre d'effectuer les analyses de laboratoire nécessaires à l'évaluation médicale avant que le médecin ne voit l'utilisateur.

**LIMITE / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN**

Aucune.

**DIRECTIVES**

Demander les analyses de laboratoire suivantes lors du bilan initial :

- ARN VHC
- Bilan de base : FSC, ions, urée, créatinine
- Bilan hépatique : ALT, AST, GGT, bilirubine.

Si l'utilisateur est infecté depuis moins de 6 mois, assurer un suivi rapide au médecin pour une prise en charge pendant la période de réponse optimale au traitement.

**RÉFÉRENCES**

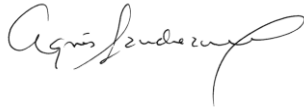
Burgess, C. and al. (2007). *Hepatology nursing standards*. Canadian Association of hepatology nurses. 14 p.

CAPAHC. (2007). *Le traitement de l'hépatite C sans panique*. Bibliothèque nationale du Québec. 24 p.

Collège des médecins de famille du Canada (2009). *Soins primaires de l'hépatite C chronique. Guide de référence professionnel 2009*. Agence de santé publique du Canada.

Deshaies, L. (2007). *Traitement de l'hépatite C; nouveaux défis*. Présentation CSSS de la Vieille-Capitale.

Sherman, M. et al. (2007). *Management of chronic hepatitis C : Consensus guidelines*. Canadian Journal of Gastroenterology. Vol. 21, suppl. C.

**Initier des mesures diagnostiques chez l'utilisateur infecté par le VHC****PROCESSUS D'ÉLABORATION ET D'ADOPTION**

Agnès Gaudreault  
Directrice des soins infirmiers

2011-12-01

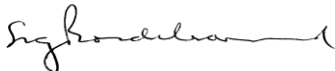
Date



Dr Alain-Philippe Lemieux  
Directeur général adjoint des affaires universitaires  
et cliniques, et des services professionnels

2011-12-01

Date



Dr Serge Bordeleau  
Président du CMDP

2011-12-01

Date

Adopté par le CMDP 2011-12-01